



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE JETTE

tél:02/422.31.48
fax:02/422.31.59
e-mail: sdullier@jette.brussels
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

ORDRE DU JOUR COMMISSION DE CONCERTATION DU 18/10/2024

Demande soumise aux mesures particulières de publicité dans le cadre d'une demande de renouvellement de permis d'environnement (Classe 1B):

- 1) 09:10 **PE.5552/1B-2024 - Association des copropriétaires de la "Résidence Orchidée" à Jette :**
- Gestionnaire :
Thomas Decroix
- permis d'environnement** : exploitation d'un parking couvert de 52 emplacements, Place du Bourgmestre Jean-Louis Thys 5-6-7.
- zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
 - Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 4.06 du quartier du Laerbeek approuvé par A.E. du 07.03.1991 : zone d'habitation et de commerce;
 - **suivant les prescriptions de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et ses modifications ultérieures.**
- Enquête publique du 11/09/2024 au 10/10/2024.

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

- 2) 09:25 **J.12321 - Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles - STIB :**
- Gestionnaire :
- permis d'urbanisme** : réaménager de façade à façade l'avenue du Heymbosch (entre les avenues Van Engeland et Jean Joseph Crocq) pour le passage du bus 88 : redimensionner la partie de la chaussée dédiée à la circulation automobile, aménager une piste cyclable, réorganiser le stationnement, aménager 2 nouveaux arrêts "Heymbosch", renouveler les revêtements, aménager des noues plantées, abattre 3 arbres et en replanter 3 et renouveler l'éclairage, Avenue du Heymbosch - Avenue Van Engeland.
- réseau viaire, zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zone de servitude au pourtour des bois et forêts, zone forestière, zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
 - Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 2 du quartier du Heymbosch approuvé par A.R. en date du 24/07/1954;
 - Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 2.06 du quartier du Heymbosch approuvé par A.R. en date du 05/09/1986;
 - **Art. 188/7 - MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU;**

- application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun).

Demande soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)).

Enquête publique du 11/09/2024 au 10/10/2024.

3) 10:25

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12303 - Monsieur Olivier SMEYERS :

permis d'urbanisme : l'aménagement d'un duplex 2-chambres (rez-de-jardin et 1er étage), l'excavation d'une partie du rez-de-jardin (rabaissment de la dalle de sol), des modifications intérieures comprenant des travaux structurels, la construction d'une extension (jardin d'hiver), l'isolation de la façade avant, la régularisation du placement d'évacuations de hotte en façade avant, la création d'une seconde porte d'entrée dans un immeuble de rapport comprenant 3 unités d'habitation, Rue Aloïs Verstraeten 8.

- zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **dérogation à l'art. 3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant);**
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**
- **dérogation à l'art. 10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade).**

Enquête publique du 26/09/2024 au 10/10/2024.

4) 11:00

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12229 - CAPPU MIROIR :

permis d'urbanisme : la régularisation du remplacement des châssis en façade avant, de l'aménagement d'une terrasse sur l'espace public, du placement de tentes solaires en façade avant et du placement de tentes solaires fixées au sol d'un rez-de-chaussée commercial,

Place Reine Astrid 1 - 3 et rue Pierre Timmermans 2.

- espace structurant, liseré de noyau commercial, zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 7.03 du Quartier Miroir approuvé par A.E. du 19/12/1991 : zone d'habitation et commerce;
- **dérogation à l'art. 39 §2 du titre VI du RRU (enseigne ou publicité associée à l'enseigne scellée ou posée sur le sol en zones générale et élargie).**

Enquête publique du 26/09/2024 au 10/10/2024.

5) 11:25

Gestionnaire :
Laura Bouquet

J.12261 - MILESTONE CONCEPT :

permis d'urbanisme : la régularisation de travaux structurels au sein d'un restaurant, l'aménagement du sous-sol pour le restaurant et la modification de la vitrine ainsi que des châssis en façade avant, Avenue de Jette 284.

- espace structurant, liseré de noyau commercial, zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 7.03 du quartier du Centre approuvé par A.E. du 19/12/1991 : zone d'habitation et de commerce;
- **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques);**

- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone de cours et jardins avec construction d'annexes limitée;**
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone d'annexes.**

Enquête publique du 26/09/2024 au 10/10/2024.

6) 11:55

Gestionnaire :
Laura Bouquet

J.12258 - Madame Lore Leloutre :

permis d'urbanisme : la construction d'une extension au 2e étage en façade arrière d'un immeuble à appartements afin d'agrandir le logement existant, Avenue Firmin Lecharlier 152.

- zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).**

Enquête publique du 26/09/2024 au 10/10/2024.

La Présidente,

Jennifer Gesquière

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.
Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.irisnet.be) dans le courant de la semaine qui suit la commission.